



**Session plénière de l'ORE
24 et 25 avril 2015,
COURTYARD MARRIOTT TBILISI, Géorgie**

PROCÈS-VERBAL

traduit de l'anglais ADF/LD – 07/09/2015

A Ouverture de la séance

A.1 Président de l'ORE

Le président de l'ORE souhaite la bienvenue à tous ceux présents et plus particulièrement à la large délégation de la FDI, représentée par Tin Chun Wong, présidente de la FDI ; Patrick Hescot, futur président de la FDI et ancien président de l'ORE ; Kathryn Kell, trésorière ; Nermin Yamalik et Edoardo Cavallé, membres du Conseil ; Gerhard Seeberger, président de l'Assemblée générale et ancien président de l'ORE ; Michèle Aerden, ancienne présidente de la FDI : et Wolfgang Doneus, président du CED.

Orlando Monteiro da Silva, Nikolay Sharkov et Bedros Yavru-Sakuk ainsi que les délégations tchèque, britannique, néerlandaise et slovaque nous ont adressé leurs excuses.

Nous sommes heureux de votre présence ici !

Philippe Rusca rappelle la tragédie qui s'est abattue sur le peuple arménien il y a exactement 100 ans. Malheureusement, l'histoire se répète sans arrêt. Actuellement, des images tragiques de la région méditerranéenne nous parviennent régulièrement à courts intervalles.

Anna Spialek, Itzhak Chen et Bartolomeo Griffa sont nommés scrutateurs.

A.2 Allocution de bienvenue du président de l'Association géorgienne de stomatologie

Vladimer Margvelashvili souhaite la bienvenue en Géorgie à tous les invités (vous trouverez son allocution de bienvenue sur le site de l'ORE <http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>).

La présidente de l'Association géorgienne de stomatologie, Ketevan Gogilashvili, souhaite à son tour la bienvenue à tous les participants. La Géorgie est un pays magnifique et ensoleillé, même si les premières impressions météorologiques semblent dire le contraire. Aujourd'hui, quelques membres du comité directeur de l'association dentaire locale sont présents. Ketevan Gogilashvili remet en cadeau de bienvenue à la présidente de la FDI, TC Wong, une œuvre d'un peintre géorgien contemporain. Elle est fière d'accueillir autant d'invités de marque et souhaite à tous une réunion fructueuse.

B Présentation de l'Association géorgienne de stomatologie – États des lieux des soins dentaires en Géorgie (épidémiologie, effectifs)

Vladimer Margvelashvili présente un aperçu de l'état des lieux des soins dentaires en Géorgie (voir sa présentation ici : <http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>).

Philippe Rusca aimerait savoir quelles sont les priorités en matière de médecine bucco-dentaire en Géorgie. Ce sont clairement la prévention et la formation, répond Vladimer Margvelashvili. Les données épidémiologiques autrefois manquaient. Elles sont maintenant disponibles et la Géorgie souhaite intensifier la formation. Michael Frank avoue être surpris qu'il n'y ait que 97 spécialistes en orthodontie, c'est très peu. N'y a-t-il pas de demande pour ce type de soins ? Vladimer Margvelashvili répond qu'en fait, les enfants géorgiens n'aiment pas faire corriger leurs dents. Il y a 10 ans, il n'y avait que 26 orthodontistes ; ce chiffre a bien augmenté ces dernières années ; il existe même une formation correspondante de deux ans. Philippe Rusca remercie M. Margvelashvili pour sa présentation.

C Ordre du jour de la réunion administrative

C.1 Appel et vérification du quorum

Hans Schrangl fait l'appel. 45 délégués sont présents, le quorum est donc atteint.

C.2 Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité, sans amendement.

C.3 Validation du procès-verbal de New Delhi

Roland L'Herron souhaite que le mot "établissement" soit remplacé par "environnement" (dans la version française, point 7 ligne 5). Avec cette correction, le procès-verbal de l'Assemblée générale de New Delhi est approuvé à l'unanimité.

C.4 Rapports du Bureau

Philippe Rusca : depuis Paris, le Bureau s'est réuni 5 fois. Les relations et l'échange d'information entre les membres du Bureau fonctionnent bien. L'année dernière, nous avons réalisé un ouvrage pour les 50 ans de l'ORE et obtenu l'adoption d'un nouveau logo. Nous avons en outre accueilli deux nouveaux membres : l'Albanie et la Biélorussie. Malheureusement, aucun représentant de ces deux pays ne pouvait être présent aujourd'hui.

En lien avec les activités du groupe de travail "Relations entre les praticiens libéraux et les universités", nous sommes en relation avec l'ADEE (l'Association pour la formation odontologique en Europe). Nous avons des intérêts communs en matière de formation. Nous sommes également en contact avec l'EDSA (l'association européenne des étudiants en odontologie) car le groupe de travail "Exercice dentaire libéral en Europe" étudie actuellement les nouveaux types de pratiques et de structures qui se mettent en place dans notre profession et s'intéresse à l'opinion des jeunes chirurgiens-dentistes. Il faut que nos jeunes confrères rejoignent les groupes de travail afin de participer au développement futur de notre profession.

Le président revient sur les élections à New Delhi et remarque avec satisfaction que nous sommes bien représentés au sein des comités de la FDI. Il remercie les présidents des groupes de travail pour leurs efforts ; il n'est pas toujours facile de mener ces groupes. Il remercie également les membres des groupes de travail pour leur disponibilité et leur collaboration. Une bonne collaboration est très importante. Philippe Rusca demande aux délégations d'informer immédiatement le secrétariat de changements d'adresses électroniques afin que les échanges d'information, qui se font exclusivement par voie électronique, soit effectivement assurés. Il remercie ensuite les membres du Bureau – c'est

un bon groupe qui travaille bien ensemble. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais ce n'est pas grave, nous allons tous dans la même direction et espérons que les délégués sont satisfaits de notre travail. Enfin, Philippe Rusca remercie Monika Lang, qui travaille en coulisses, au secrétariat, depuis 2004.

C.5 Finances

5.1 Apurement des comptes 2014

Michael Frank explique le bilan et le compte de résultats. Pour la première fois, les contributions aux groupes de travail ont été indemnisées (voir le point 3 du compte de résultats). Sur ce point, des économies importantes pourraient être réalisées par rapport au budget. Cependant, la session plénière de Paris – qui fut un événement exceptionnel et très réussi – a coûté bien plus cher qu'une assemblée générale normale. Le montant total a été intégré aux comptes et les provisions pour cet événement sont restées intouchées. Le Bureau fournit 25 000 € pour l'organisation de la session plénière. Si l'association membre organisatrice se rend compte que cette somme sera dépassée, elle doit en avertir le Bureau.

Les résultats pour 2014 montre des pertes d'un peu plus de 2 000 €. Michael Frank note avec satisfaction que nous nous en sommes plus ou moins tenus à ce que nous avons prévu.

Michèle Aerden est heureuse que les comptes soient si bien tenus et remercie Michael Frank pour ce travail. Elle souhaite savoir quelles dépenses sont inscrites aux lignes 8 et 10. La première ligne, explique Michael Frank, correspond au nouveau logo et aux nuitées pour nos invités d'honneur à Paris ; la seconde, aux dépenses pour le site internet, qui a été remanié, pour un résultat plutôt réussi. Michael Frank ajoute que le Bureau est ouvert à toute suggestion ou demande concernant le site internet.

Peter Engel remercie Michael Frank pour cet excellent travail. Il souhaite savoir si toutes les cotisations restées impayées sont maintenant réglées. Le trésorier confirme que la plupart le sont mais que les négociations, dont il espère qu'elles seront couronnées de succès, se poursuivent avec deux États membres. Philippe Rusca est heureux que la plupart des associations membres aient réglé leurs dus en temps et en heure.

Pourquoi y a-t-il une différence (budget/compte 2014) de 10% dans les cotisations des membres, demande Jörg Krainhöfner. Le trésorier explique que cela est dû aux fluctuations de l'indice RNB et du nombre de membres. Afin d'assurer une équité dans les cotisations, et même si cela peut s'avérer difficile dans certains cas, il demande aux associations membres de spécifier un nombre d'adhérents correct et réaliste.

L'auditeur, Enrico Lai, lit son rapport. Il a examiné les états financiers et les documents afférents : ceux-ci sont conformes aux principes comptables généraux et correctement rédigés. Enrico Lai recommande l'adoption de ces documents.

Philippe Rusca le remercie pour son travail et procède au vote sur les comptes 2014. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

5.2 Cotisations impayées

Philippe Rusca rappelle la discussion précédente.

5.3 Budget 2015

Michael Frank explique le budget. Certaines dépenses de l'année passée, liées au 50^{ème} anniversaire de l'ORE et à une assemblée générale un peu spéciale, disparaissent en 2015. Comme cela a été précisé précédemment, une somme fixe est allouée à la session plénière. Aucune dépense exceptionnelle n'est prévue. Il n'y a aucune question et le budget, qui prévoit un excédent de recettes de près de 10 000 €, est accepté sans voix contraire. Philippe Rusca remercie le trésorier pour son travail.

Michael Frank, pour sa part, remercie l'assemblée de sa confiance. Il remercie également le secrétariat, avec lequel il travaille en parfaite collaboration.

C.6 Groupes de travail

6.1 Exercice dentaire libéral en Europe

Ernst-Jürgen Otterbach présente les travaux réalisés par le groupe à ce jour (le rapport peut être consulté en ligne : <http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>).

Il apparaît nécessaire d'adapter la structure de nos cabinets. Nous ne pouvons pas nous opposer au progrès. Comment cet état de fait est-il géré dans les différents pays ? Philippe Rusca pense que l'ORE peut donner une impulsion (directive) pour nous distancier des organisations purement commerciales où le sur-traitement est quotidien. Ernst Jürgen Otterbach répond à la question de Taner Yücel sur une description plus détaillée de ces nouveaux types de cabinets dentaires. De nos jours, les possibilités de collaboration sont très différentes. La recherche d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, ainsi qu'une proportion plus élevée de femmes chirurgiens-dentistes, exercent une influence croissante sur notre profession. Les jeunes chirurgiens-dentistes considèrent les cabinets individuels comme trop risqués. Quelle est la situation dans les autres pays ?

Beat Wäckerle : en Suisse, nous sommes en plein dedans. Nous avons subi un tsunami de dentistes étrangers. Souvent, il ne s'agit que de mercantilisme. L'autre problème est la féminisation. 70% des jeunes diplômés en odontologie sont des femmes. Mais certains pays ont une longue expérience de ces évolutions (en Europe du Nord, par exemple). C'est là qu'il faut enquêter. Cependant, trouver un consensus sur les nouvelles structures de cabinets dans une région aussi large que l'ORE pourrait être difficile.

Est-ce que la féminisation pose réellement problème ? Boris Milanov ne comprend pas cette idée, Vesna-Barac Furtinger non plus. Les femmes chirurgiens-dentistes sont nombreuses dans le monde et, pourtant, tout fonctionne normalement. Ce n'est pas un problème mais un fait, explique Beat Wäckerle, et dans les pays où la médecine bucco-dentaire a jusqu'à présent été une profession majoritairement masculine, des ajustements seront nécessaires.

Michael Frank : les femmes souhaitent aligner vie professionnelle et vie privée. La féminisation a simplement accéléré les changements structurels. Avez-vous également ce problème et comment y faites-vous face ? Les hommes aussi veulent participer au développement de leurs enfants, ils ont eux aussi une vie privée, souligne Dophinan (sic) Hammer. Si nous voulons nous occuper de façon optimale de nos patients malgré les évolutions de la société, nous devons nous organiser. Ralf Wagner pense que ce n'est pas foncièrement un problème homme-femme mais plutôt un problème de tradition. Notre société a besoin de changer d'orientation. Dans les pays où les femmes travaillent déjà de manière très indépendante, ce devrait être plus facile. L'indépendance n'est pas un problème de sexe. Nous devons réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour créer des conditions propices aux efforts de bonne pratique professionnelle de nos jeunes générations.

Selon Peter Engel, il faut distinguer trois points essentiels : la structure interne, la structure externe et les tendances migratoires.

Concernant le premier point : la pression des coûts dans les cabinets ne permettra plus de s'installer puis d'être absent la moitié d'une année. Le travail partagé peut aider. Si les chirurgiens-dentistes sont plus nombreux dans un cabinet, il faut aussi que les patients soient plus nombreux. Aujourd'hui, les jeunes praticiens qui souhaitent rester salariés sont beaucoup plus nombreux qu'autrefois. Nous devons faire en sorte que cela fonctionne. C'est une chose à laquelle doivent penser les associations membres afin que nous puissions répondre aux attentes des jeunes.

Structures externes : la concurrence sur le marché des soins de santé est rude. Des personnes qui n'appartiennent pas à la profession y viennent pour y faire de l'argent. Nous ne devons pas dégénérer en magasin discount. Nous devons, en tant qu'organisations nationales, faire attention à la façon dont les structures évoluent et faire de notre mieux pour garder la main sur ces évolutions.

Le troisième point, à savoir les tendances migratoires, est certes positif du point de vue de la philosophie européenne, mais il présente aussi des aspects négatifs : prenons par exemple ces personnes qui, pour des raisons pécuniaires, partent travailler à l'étranger le matin et repassent la frontière le soir pour rentrer chez elles. Nous devons surveiller ces évolutions afin de prendre nos responsabilités et ne pas devenir les marionnettes d'institutions ayant des orientations divergentes.

Mare Saag se souvient d'un article publié il y a bien longtemps (30 ans) dans la revue *American Journal of Dentistry*, qui demandait si une femme était capable d'exercer la médecine bucco-dentaire. C'était une discussion politique et la réponse était oui, dans certains cas, en tant que pédodontiste. Notre discussion aujourd'hui porte plus sur le problème de la planification des services de santé que sur celui de la féminisation. Cela s'applique également aux tendances migratoires.

Nous avons 80% de femmes en médecine bucco-dentaire. Le nombre d'hommes n'a pas diminué mais augmenté. Georgios Tsiogas, Michèle Aerden et Philippe Rusca voient de gros problèmes dans le fait que la pression commerciale, tant sur les jeunes chirurgiens-dentistes que sur les praticiens expérimentés, augmente constamment. Cela pousse souvent les grands cabinets, pour des raisons économiques, à sur-traiter, ce qui n'est pas dans l'intérêt des patients. Le groupe de travail doit produire une déclaration très claire sur ce point.

Nous avons maintenant pris le pouls de la situation dans la région et incluons également dans notre déclaration l'avis de l'Association des étudiants en odontologie, déclare Ernst-Jürgen Otterbach qui conclut sur ces mots ce point de l'ordre du jour.

6.2 Relations entre les praticiens et les universités

Nermin Yamalik présente le rapport des activités du groupe. Trois projets sont présentés : médecine bucco-dentaire fondée sur les preuves, directives cliniques pour l'exercice dentaire, collaboration avec l'ADEE (<http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>).

Philippe Rusca et Jürgen Fedderwitz remercient le groupe pour cet excellent travail. Selon l'opinion du groupe, quelle est l'importance de ces directives pour les différents pays ? Les besoins nationaux doivent être pris en compte dans l'élaboration de telles directives. Jürgen Fedderwitz craint que nous ne créions un modèle de standardisation si nous nous limitons à un nombre réduit de directives.

N'est-ce pas une mission quasi impossible ? Aujourd'hui, on trouve sur internet nombre d'études sur un sujet donné mais seul un tout petit nombre permet de réelles comparaisons. Au niveau européen, ne devrions-nous pas au moins au départ nous entendre sur une méthode d'étude particulière, afin d'obtenir des résultats comparables ? Une grande partie de ce que nous trouvons actuellement dans les directives résulte d'une sélection très spécifique. Jürgen Fedderwitz s'inquiète du fait qu'une sélection spécifique soit prise comme une généralité de sorte qu'au final, la dimension scientifique soit tronquée. Philippe Rusca précise que le groupe ne travaille pas en ce sens. Il s'agit en fait de nous fournir des outils.

Nermin Yamalik le confirme, ces directives ne sont pas restrictives, elles ont pour but de nous aider en tant que praticiens. Elles doivent être accessibles à tous nos confrères en cas de besoin. Nous nous opposons à toute standardisation ou réduction du plan de traitement. En complément de ce projet de directives, un questionnaire concernant les bénéfices, la mise en application, les mises à jour, etc. sera maintenant distribué aux associations membres. Nermin Yamalik collectera les données pour en faire une nouvelle présentation.

6.3 Intégration

Elena Ivanova fait le compte rendu de la réunion de son groupe à Erevan en octobre, présente les derniers travaux réalisés (une enquête sur les problèmes des États membres d'Europe de l'Est) et détaille les résultats de la réunion d'aujourd'hui. Certains pays ont besoin de nouvelles normes en matière d'éducation et de formation. La prochaine réunion se tiendra conjointement à celle du groupe de travail "Formation continue médicale en odontologie". Nous savons maintenant quels sont les besoins dans les autres pays d'Europe de l'Est et c'est là que nous aimerions poursuivre nos travaux. L'année prochaine, le groupe de travail se réunira en Bosnie.

Le Bureau applaudit et encourage de bonnes relations entre le groupe "Intégration" et les autres groupes de travail. C'est là en effet que se trouve la véritable raison d'être de l'intégration, souligne Philippe Rusca.

6.4 Prévention

Philippe Rusca informe l'assemblée que Denis Bourgeois n'a malheureusement pas pu faire le voyage à cause d'une grève en Belgique. Les membres du groupe se réuniront brièvement pour discuter de l'avenir de leur groupe.

6.5 Qualité en médecine bucco-dentaire

Roland L'Herron, en faisant référence à la présentation de Nermin Yamalik, explique qu'il n'est pas suffisant de dire que nous faisons un travail de qualité, nous devons aussi être en mesure de le prouver. Il parle des conclusions de la réunion du groupe fin février : la qualité est liée à la sécurité ; la qualité est une attitude ; la qualité joue également un rôle important dans l'environnement des soins. Il faut établir des principes généraux et faire des recommandations, applicables à tous les cabinets. Roland L'Herron aimerait savoir quelles actions les chirurgiens-dentistes ont initiées dans les différentes associations pour améliorer plus encore la qualité des soins. En tant que président du groupe, il propose de s'appuyer pour le moment sur les travaux de l'ADF. Il détaille plusieurs points du document, qui peut être consulté en ligne (<http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>). La prochaine réunion du groupe se tiendra le 26 août.

Philippe Rusca précise qu'il ne s'agit pas de produire des normes. Seules des choses simples, élémentaires, seront présentées. Ce sera ensuite à chaque État membre de décider si ces documents doivent être mis en application.

Le président est heureux que ce groupe ait enfin trouvé un guide et que ses membres y participent activement.

6.6 Formation continue médicale en odontologie

Hande Sar Sancakli présente les résultats de l'enquête menée entre juin 2014 et mars 2015 (<http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>). Plus de 2 200 réponses ont été reçues. Hande Sar Sancakli souligne l'importance d'une collaboration entre les associations médicales et dentaires, car il existe un lien étroit entre la santé générale et la santé bucco-dentaire. Elle remercie tous ceux qui ont participé à l'enquête ainsi que les membres de son groupe.

Un travail considérable a été réalisé, constate avec satisfaction le président. Il n'y a pas de questions.

6.7 L'équipe dentaire

La profession d'hygiéniste dentaire prend des formes très diverses dans les différents pays de l'ORE, explique Philippe Rusca pour lancer le sujet. Cela varie de non-existant à exercice indépendant. Le groupe de travail et son président ont fait un excellent travail. Le président souligne dans son introduction à quel point il est important que les chirurgiens-dentistes,

gardent entre leurs mains la formation des hygiénistes dentaires et soient responsables d'assigner aux hygiénistes leur rôle au sein de l'équipe dentaire.

Edoardo Cavallé fait brièvement le point sur les travaux de son groupe (voir son rapport ici <http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>). Les profils de formation de l'assistant(e) dentaire au fauteuil, de l'assistant(e) de prévention et de l'hygiéniste dentaire ont été développés avec toujours pour objectif de garder cette formation entre les mains des chirurgiens-dentistes et de faire en sorte qu'elle soit parfaitement adaptée à notre profession (sans le processus de Bologne et les diplômes de premier cycle). Edoardo Cavallé souligne encore une fois la devise "oui à la délégation, non à la substitution". Ce profil doit servir à ceux qui ne l'ont pas encore. Edoardo Cavallé lit cette déclaration, qui a été transmise à toutes les ADN avant la réunion.

Il n'a pas été facile de créer ce profil, et le président remercie tous les membres de son groupe pour leur collaboration efficace et fructueuse.

Discussion – aux yeux de Roland L'Herron, tout cela va trop vite et trop loin. Il pense que cela reste de la substitution. En outre, l'hygiéniste dentaire ne doit pas réaliser d'acte invasif, chirurgical ou parodontal.

Edoardo Cavallé répète que le texte a été transmis aux délégués avant l'assemblée. Il insiste sur le fait que personne n'est obligé d'utiliser ce profil de l'hygiéniste dentaire. Le texte comporte un socle commun mais peut bien entendu être adapté à loisir. Il était important pour le groupe de travail que les chirurgiens-dentistes gardent le contrôle de la formation des hygiénistes dentaires.

Roland L'Herron est d'accord sur le fait que, même en France, on ne peut pas échapper à cette discussion, mais il faut établir des limites très fermes – et ces limites ne sont pas celles de ceux qui sont déjà allés trop loin.

Stefaan Hanson précise qu'ils en avaient discuté bien avant de s'attaquer au problème. Il trouve que la délégation française fait beaucoup de remarques inutiles. Dans l'introduction, le principe du "oui à la délégation, non à la substitution" est clairement énoncé. Le groupe ne souhaite pas réécrire l'histoire des pays qui ont déjà des hygiénistes dentaires. Et pour les autres, il y a le profil de l'assistant(e) dentaire de prévention. Le profil de l'hygiéniste dentaire stipule clairement que celui-ci n'a pas le droit de travailler indépendamment, qu'il ne peut que travailler sous la responsabilité et selon les prescriptions du chirurgien-dentiste.

Suit une discussion sur des modifications d'ordre textuel. Ralf Wagner explique : "le texte de la résolution n'a pas été modifié à proprement parler. Le "et" ("réaliser des actes parodontaux et non-chirurgicaux sous la supervision du chirurgien-dentiste") a été supprimé à la demande de la délégation française."

En Suisse, la profession d'hygiéniste dentaire existe depuis 35 ans, fait remarquer Beat Wäckerle. L'expérience a été positive tant que la formation et l'utilisation des hygiénistes dentaires sont restés entre nos mains. Toutefois, le nombre énorme d'heures de formation en Suisse doit être ajusté. Cette résolution nous y aidera.

La discussion porte maintenant sur les "Acquis de formation" et, plus précisément, sur la question de savoir s'ils font ou non partie de la résolution. De l'avis de la délégation française, l'hygiéniste dentaire peut faire bien plus selon l'énoncé des "Acquis de formation" que ce que lui autorise le texte de la résolution. Il est décidé en conclusion que les deux documents doivent être associés car ils font référence l'un à l'autre. Puisque la cohérence des deux documents est très importante pour la délégation française, Stefaan Hanson propose de vérifier ce point lors de la pause. Sa proposition étant très bien accueillie, le vote est reporté : il aura lieu après la pause.

Après la pause, Edoardo Cavallé présente les amendements apportés aux "Acquis de formation". À la page 8, le titre "Dentisterie restauratrice" est supprimé. La phrase juste après est modifiée également : " Être capable de dispenser des soins bucco-dentaires préventifs aux patients qui ~~présentent des caries dentaires, une maladie parodontale ou de l'érosion dentaire~~". La délégation française considère le document ainsi modifié comme acceptable.

Une autre correction est apportée à la dernière phrase de la page 8 : "Savoir réaliser des détartrages supra-gingivaux et sous-gingivaux ~~ainsi que des débridements radiculaires, en utilisant tant des instruments électriques que manuels, savoir éliminer les tâches et être compétent en prophylaxie~~".

Il est souligné à nouveau que les annexes peuvent être modifiées et adaptées en fonction de la législation de chaque État membre.

Enfin, Philippe Rusca demande aux délégués de voter sur le pack complet (résolution et acquis de formation) dans sa forme modifiée.

La proposition est adoptée sans voix contraire.

Edoardo Cavallé remercie l'assemblée pour cette adoption et annonce le prochain sujet : le prothésiste dentaire. Le groupe de travail tiendra sa prochaine réunion en Sicile le 17 octobre.

Philippe Rusca présente un autre document "Résolution de l'ORE sur les conditions d'une éventuelle délégation au sein de l'équipe dentaire" (<http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>). Ce document a été adressé aux associations membres il y a quelques jours. Personne ne demande la parole. Le président peut également demander le vote sur cette résolution. Le document est adopté sans voix contraire.

C.7 FDI

Nous avons le privilège aujourd'hui d'accueillir parmi nous la présidente de la FDI. Philippe Rusca lui donne la parole. Elle informe les délégués des activités de la FDI, de l'état positif des finances, de la situation du personnel au siège, des anciens et des nouveaux partenariats, etc. (voir sa présentation ici : <http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>)

Deux candidats au poste de futur président de la FDI prennent ensuite la parole : il s'agit de Kathryn Kell, trésorière de la FDI, et de Taner Yücel, membre du Bureau de l'ORE (voir leur présentation en ligne : <http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>).

Plusieurs candidats de la région ORE se présentent pour (ré)élection au sein d'un comité de la FDI. Ce sont Paulo Melo, pour le Comité Santé publique ; Bedros Yavru-Sakuk, pour celui de la Pratique dentaire, Duygu Ilhan, pour le Comité Communication et soutien aux membres ; Vladimer Margvelashvili, pour le comité Pratique dentaire ; et Sophie Darteville (sic), pour le Comité Santé publique. Le président demande aux associations membres d'annoncer le plus tôt possible au Bureau de l'ORE leurs candidats aux élections FDI afin que nous puissions les soutenir.

C.8 Pays membres – Rapports nationaux et discussion

Hans Schrangl a reçu 19 rapports nationaux. Il présente un bref résumé des évolutions et des innovations au sein des associations nationales membres (voir <http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/tbilisi-2015/reports>).

Philippe Rusca invite toutes les associations membres qui n'ont pas transmis leur rapport national à le faire la prochaine fois. Ce serait agréable d'avoir les toutes dernières informations de tout le monde l'année prochaine.

C.9 Prochaines réunions

La prochaine session plénière se déroulera le 23 septembre 2015 dans l'après-midi à Bangkok. La session plénière du printemps 2016 se tiendra à Baku, en Azerbaïdjan (29-30 avril). Nous attendons toujours des candidats pour la session plénière du printemps 2017.

Beat Wäckerle prend la parole pour annoncer que l'Association dentaire suisse serait honorée de recevoir cette session plénière. Cependant, il doit consulter son comité directeur. Les dates éventuelles sont les 21 et 22 ou les 28 et 29 avril 2017.

C.10 Questions diverses

Personne ne demande la parole.

D Clôture de la séance – ajournement

Philippe Rusca remercie les organisateurs locaux pour cette excellente réunion, la présidente de l'Association dentaire géorgienne pour son très joli cadeau, les délégués et les suppléants pour leur présence ici, et les membres du Bureau, les interprètes, et toutes les autres personnes ayant contribué au bon déroulement de cette plénière pour leur remarquable travail.

Vladimer Margvelashvili remercie à son tour toute l'assemblée, et le président ajourne la séance à 11h45. Il souhaite bon retour à tous.

Dr. Philippe Rusca
Président

Monika Lang
Procès-verbal